

# Journal du Relais Petite Enfance

Juin 2026

## *Edito*

Bonjour,  
Vous trouverez dans ce nouveau numéro un article sur « La surstimulation des enfants » et un nouveau portrait d'une professionnelle de la petite enfance.

Bonne lecture,

A bientôt au Relais  
Edith LAFORET, adjointe à la petite enfance

## *Sommaire*

Pages 2 à 3: La surstimulation des enfants

Pages 4 à 5: Quelques conseils en cas de forte chaleur

Page 6 : Nouveauté 2026 : Réévaluation du barème de l'impôt

Pages 7 à 8 : Le portrait d'une professionnelle de la petite enfance

Page 8 : Agenda

Page 9 : retour en images

Page 10 : Temps collectifs

Page 10 : Recette



Relais Petite Enfance Les Petites Frimousses  
15 rue Pierre Ponot 69400 LIMAS  
Téléphone : 04.74.65.17.23 / 06.12.29.32.35  
Mail : [relaisassistmat@limas.fr](mailto:relaisassistmat@limas.fr)  
Réfèrent technique : Saphia AISSAOUI

Le RPE est co-financé par la CAF du Rhône



# La surstimulation des enfants



Article issu du site « lesprosdela petiteenfance »

## CÔTÉ ASSISTANTES MATERNELLES ET PARENTS

### La surstimulation des enfants

## LA SURSTIMULATION

La stimulation chez le jeune enfant est essentielle à un bon développement (lire, jouer créer, découvrir...).

Toutefois, une stimulation excessive peut entraîner des difficultés : crises de décharge, troubles du sommeil, impatience, agitation/activité accrue et potentiellement affecter la relation avec l'enfant.

Favoriser l'éveil et le développement des jeunes enfants, oui, mais les surstimuler, non ! C'est tout le propos de Virginie Maillard, la créatrice des Bougribouillons, dans cette chronique où elle alerte sur les « dangers » d'une stimulation excessive.

<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/la-surstimulation-du-tout-petit-1-par-virginie-maillard/>

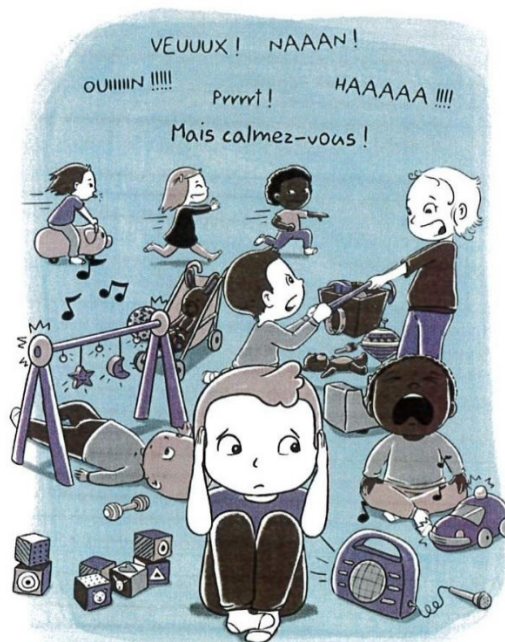
### Des activités dirigées trop fréquentes et des journées saturées

Concentration prolongée - Pression du résultat  
Rythme non respecté - Frustrations répétées - Contrainte



### Un environnement social, émotionnel et sensoriel surchargé

Bruit - Désordre - Monde - Absence de moments calmes  
Émotions intenses - Peu d'accueil émotionnel



BOUGRIBOULLONS pour les pros de la petite enfance

PAGE 4

# La surstimulation des enfants (suite)

## LA SURSTIMULATION

### Quelles solutions ?

Comment éviter la surstimulation du jeune enfant tout en favorisant un environnement propice à son bon développement ?

### Du jeu libre

Pour respecter ses besoins d'exploration et son rythme.



### Un environnement apaisant

Des jouets simples sans sons ni lumières artificielles, un environnement épuré.



### Jouer dehors

Pour explorer la nature, un environnement sensoriel riche mais adapté. Pour s'aérer et libérer les tensions.



### limiter les écrans

Pour éviter la surstimulation cérébrale et la déconnexion au réel (même en fond sonore).



### Observer les signes de fatigue

limiter les activités dirigées et stopper dès que l'enfant le souhaite, même si la production n'est pas terminée !



### Respecter le sommeil/repos

Respecter les temps de sommeil et proposer des temps calmes pour permettre à l'enfant de se reposer.



BOUGRIBOUILLONS pour **perit'enfance**

Pour aller plus loin :

- Article « Surstimuler son enfant : quel impact ? » sur Naître et Grandir.
- Article « Les enfants sont surstimulés : comment contrer la perte de l'émerveillement des enfants ? » sur Apprendre à éduquer.
- Livre « Cultiver l'émerveillement et la curiosité naturelle de nos enfants » de Catherine L'Ecuyer (éditions Eyrolles).
- Extrait vidéo « Il faut respecter l'enfant dans ses élans de découverte » de La Maison des Maternelles.
- Vidéo « Comprendre la surstimulation de nos bébés et nos bambins » de Elodie Da Silva



## Quelques conseils en cas de forte chaleur



Article issue de la plaquette du Département du Rhône

### ALERTER

Contactez un médecin d'urgence en cas de modification du comportement du bébé ou de l'enfant :

- fièvre ;
- pâleur inhabituelle ;
- somnolence ;
- vomissements ;
- comportement agité.



La Maison du Rhône de votre secteur est à votre disposition pour tout complément d'information.

   [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

Hôtel du Département 29 - 31 cours de la Liberté  
69483 Lyon cedex 03

**0 800 869 869** Service & appel gratuits

[www.rhone.fr/contact](http://www.rhone.fr/contact)

Votre Maison du Rhône la + proche :  
[www.rhone.fr/mdr](http://www.rhone.fr/mdr)

© Département du Rhône - Conception / Réalisation : Direction de la communication et du protocole / Atelier reprographie - Photo : Shutterstock - Juillet 2019

RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

## QUELQUES CONSEILS EN CAS DE FORTE CHALEUR



**PMI**

PROTECTION  
MATERNELLE  
ET INFANTILE

[www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)



## Quelques conseils en cas de forte chaleur



### LE SOLEIL JOUE UN RÔLE IMPORTANT DANS NOTRE VIE...

Le soleil apporte bien-être physique et moral et permet la fabrication de

la vitamine D qui favorise la croissance des enfants.



### ... MAIS IL PEUT AUSSI ÊTRE DANGEREUX

L'excès de soleil et de chaleur peut être dangereux pour la santé et le bien-être du bébé et du jeune enfant et comporte des risques d'accidents graves tels que :

- la déshydratation, l'insolation et les coups de chaleur ;
- les brûlures de la peau (coups de soleil) ;
- les dangers pour les yeux (lésions de la cornée et de la rétine).

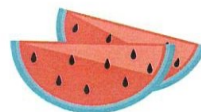
L'exposition solaire excessive est la principale cause des cancers de la peau.



## QUELQUES CONSEILS...

### PRÉVENIR

- éviter les efforts physiques et les sorties en pleine chaleur (12h-16h) ;
- baisser les stores/volets des fenêtres exposées au soleil ;
- maintenir une température ambiante fraîche ou prévoir un lieu de repli (espace climatisé, endroit frais et ventilé) ;
- éviter une ambiance surchauffée et mal ventilée des lieux de repos ;
- donner à boire souvent sans attendre une manifestation de soif ;
- à l'intérieur, habiller de manière légère les bébés et les jeunes enfants ;
- se rafraîchir régulièrement : jeux d'eau, brumisateurs, ventilateurs ;
- adapter l'alimentation (les fruits et légumes sont riches en eau) et veiller au respect strict de la chaîne du froid ;
- éteindre les appareils électriques qui produisent de la chaleur.



### PROTÉGER

#### En cas de sortie :

- appliquer régulièrement de la crème solaire ;
- rester à l'ombre (sous un parasol) ;
- habiller les bébés et les enfants avec des tenues légères et en couleurs claires, amples et en coton ;
- porter une casquette ou un chapeau et des lunettes de soleil ;

- limiter les sorties en voiture et ne jamais laisser seul un enfant dans une voiture, même pour une courte durée.





# Nouveauté 2026 : réévaluation du barème de l'impôt



Article issue de la revue L'assmat hors-série avril 2026

## IMPÔTS

### Nouveautés 2026

**Réévaluation du barème de l'impôt, hausse de certaines réductions d'impôts... Tels sont les points nouveaux que l'on peut relever pour l'imposition 2026.**

#### Le barème de l'impôt 2026

Pour l'imposition des revenus perçus en 2025, le barème progressif de l'impôt sur le revenu fait l'objet d'une revalorisation de 0,9 % pour tenir compte de l'inflation. Les tranches de l'impôt sur le revenu s'établissent donc comme suit.

Barème de l'imposition des revenus 2025	
Fraction du revenu imposable (1)	Taux d'imposition (2)
Jusqu'à 11 600 €	0 %
De 11 601 € à 29 579 €	11 %
De 29 580 € à 84 577 €	30 %
De 84 578 € à 181 917 €	41 %
Supérieure à 181 918 €	45 %

(1) Cela vaut pour une part de quotient familial.  
(2) À appliquer sur la tranche.

Ce barème doit ensuite être ajusté en fonction de la composition familiale du foyer. Un couple vaut, par exemple, deux parts. Une demi-part est accordée au titre de chacun des deux premiers enfants, et une part pour le troisième. Les avantages procurés par ces parts de quotient familial sont toutefois plafonnés différemment selon les situations (divorce, veuvage...).

#### Réductions d'impôts

La loi de finances 2026 élargit la réduction d'impôt pour les dons aux organismes aidant les plus démunis (repas, soins, logement) ou aux associations accompagnant gratuitement les victimes de violences domestiques ou favorisant leur relogement (1).

Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt au taux de 75 % de leur montant total, pris dans la limite de 1 000 € par foyer fiscal et par an. Le plafond passe à 2 000 € pour les dons effectués depuis le 14 octobre 2025. Au-delà du plafond, la réduction de 66 % propre aux dons à des organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique s'applique, dans la limite de 20 % du revenu imposable. (2)

(1) Loi de finances pour 2026, article 23, *Journal officiel* du 19 février 2026 ; article 200 du Code général des impôts.

#### CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DES PARENTS EMPLOYEURS

Les contribuables bénéficient d'un crédit d'impôt pour les dépenses qu'ils engagent pour faire garder leurs enfants en dehors de leur domicile.

Pour ouvrir droit à ce crédit, le ou les enfants accueillis par l'assistante maternelle ou par une crèche doivent être à la charge du contribuable pour le calcul de l'impôt sur le revenu et âgés de moins de six ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, soit, pour les revenus de 2025 déclarés en 2026, âgés de moins de six ans au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le crédit d'impôt est également accordé aux grands-parents qui assument la charge du ou des enfants de leur propre enfant majeur rattaché à leur foyer fiscal. Le crédit d'impôt est accordé à tous les contribuables, qu'ils soient ou non mariés et quel que soit le montant de leur revenu imposable ; il n'est pas nécessaire qu'ils exercent une activité professionnelle.

Pour l'imposition des revenus de 2025, il est égal à 50 % du montant des frais de garde effectivement supportés, c'est-à-dire :

- le salaire net versé à l'assistante maternelle et, ou les sommes versées à la crèche ;
- les indemnités d'entretien dans la limite de 2,65 € par jour (1) ;
- les indemnités de nourriture ne sont pas prises en compte ;
- déduction faite du complément de libre choix du mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ainsi que des autres aides dont peuvent bénéficier les parents, par exemple, des chèques emploi-service universels (CESU) préfinancés, délivrés par leur employeur, ou des aides à la garde versées par une collectivité locale.

Les dépenses sont retenues dans la limite de 3 500 € par enfant gardé, soit un crédit maximal d'impôt de 1 750 € par enfant (2). Si le montant des impôts payés par le contribuable est inférieur au montant du crédit d'impôt auquel il a droit, le Trésor public lui rembourse la différence.

Il est prévu que ce crédit d'impôt soit calculé et octroyé chaque mois « en temps réel » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2027 (3).

(1) Article 200 quater B du Code général des impôts ; *Bulletin officiel des finances publiques-impôts*, BOI-IR-RICI-300 du 25 avril 2014, § 150. Ce montant correspond au minimum journalier prévu par la convention collective du 15 mars 2021.

(2) En cas de résidence alternée au domicile de chacun des parents divorcés ou séparés, la limite est de 1 750 € par parent, soit un crédit d'impôt maximal de 875 € par enfant.

(3) Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, article 7, *Journal officiel* du 31 décembre 2025.



## Le portrait d'une professionnelle petite enfance



Dans ce nouveau numéro, vous trouverez ci-dessous un nouveau portrait d'une professionnelle de la petite enfance : Mme Anne Laure LESPINASSE : ATSEM à l'école maternelle Fernand Gayot.



« Je m'appelle Anne Laure LESPINASSE, j'ai 50 ans, je suis ATSEM (Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles) référente à l'école maternelle Fernand GAYOT à LIMAS.

### **Mes premiers pas vers l'accueil d'enfants :**

A 17 ans, j'ai commencé par passer mon BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) afin d'être animatrice et pouvoir encadrer des enfants en centre de loisirs ou colonie de vacances pendant mes études.

### **Mon parcours professionnel :**

Après l'obtention d'un BAC littéraire artistique, j'ai poursuivi mes études en passant un BTS gestion et protection de la Nature option animation nature. Très vite ce besoin d'animer, d'éduquer, de transmettre m'a donné envie de me spécialiser et ainsi pouvoir proposer des animations dans le cadre scolaire ou en centres de loisirs ainsi qu'aux enseignants. Je pense que le contact avec les animaux, le recueil d'animaux blessés que j'ai pu partager tout au long de mon enfance avec ma grand-mère, m'ont donné envie de transmettre cette passion aux enfants.

Après l'obtention de mon BTS, mon premier poste a été animatrice dans l'Ain à plein temps en centre de loisirs puis directrice de celui-ci après l'obtention de mon BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). Après quelques années, j'ai souhaité passer mon CAP petite enfance avec comme objectif de devenir ATSEM. Ce centre de loisirs partageait les mêmes locaux avec l'école. C'est en observant le travail effectué par les enseignantes et les ATSEM que j'ai su que je voulais faire ce métier.

Après quelques années en temps qu'ATSEM dans l'Ain, j'ai rejoint la Micro crèche les Mille Pattes à Limas en 2010. Cette période m'a permis de prendre de l'expérience auprès des moins de 3 ans ainsi que de leurs différents besoins et ainsi mieux les accompagner lors du passage de la crèche à la maternelle : une transition importante chez les enfants.



## Le portrait d'une professionnelle petite enfance (suite)



### **Pourquoi j'ai choisi l'école maternelle**

La relation ATSEM et enseignante :

Accompagner et assister l'enseignante dans ses projets même si nos métiers sont différents, ils sont complémentaires.

Rejoindre la communauté éducative

Accompagner les enfants en répondant à leurs besoins, leur assurer sécurité et bienveillance et permettre à chaque enfant de trouver sa place. Moi-même maman de 2 enfants, je suis attentive au lien à créer avec les parents au sein de l'école.

Le métier d'ATSEM nécessite des qualités dans l'accueil, la sécurité, l'animation et aujourd'hui, il me donne entière satisfaction. Je me retrouve ainsi pleinement dans ce métier. Je peux par exemple, mettre en place avec l'enseignante, un jardin pédagogique et ainsi proposer aux enfants des activités autour du jardinage avec la découverte des légumes par la manipulation et l'expérimentation.

Mon engagement est encore plus fort depuis une pause de 18 mois après un cancer du sein. ».



## Agenda



Médiathèque (à la  
Médiathèque)  
Jeudi 18 juin 2026  
à 9h00

Sam'di d'écouter des  
Histoires  
Le samedi 06 juin 2026 à  
11h00 à la Médiathèque  
Présentation du Kamishibai  
créé par les assistantes  
maternelles



# Retour en images



## Ce qui s'est passé au Relais Petite Enfance

Depuis le mercredi 04 mars 2026, les assistantes maternelles ainsi que Carole GENETIER, ont créé un Kamishibai. Qu'est qu'un Kamishibai ? C'est une technique de contage d'origine japonaise basée sur des images qui défilent dans un butai. Nous aurons le plaisir de vous le présenter le samedi 06 juin 2026 à 11h00 à la médiathèque.



## Ce qui s'est passé au Relais Petite Enfance en mai 2026



Petit papillon



Mon esprit créatif



Le transvasement



La Médiathèque



Le cadeau de la fête des mères



## Temps collectifs



### Les Temps Collectifs du mois de juin 2026

Les temps collectifs ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 10h30 (lundi et vendredi accueil libre).

Mardi 02 et jeudi 04	La grande lessive
Mardi 09 et jeudi 11	Cadeau de la fête des pères
Mardi 16	Motricité
Jeudi 18	Médiathèque à la Médiathèque
Mardi 23 et jeudi 25	Fresque sur l'été
Mardi 30	Fête de la musique



## Recette



Yaourt glacé aux fruits rouges (pour 6 personnes)

Versez six petits suisses dans un grand bol, puis ajoutez 1 cuillère à soupe de miel et mélangez. Ne jetez pas les pots !

Dans les petits pots vides, alternez une couche de fruits (fraises, framboises...) et une couche de yaourt.

Plantez un bâtonnet en bois dans chaque pot et mettez-les au congélateur pendant 2h.

C'est prêt, bonne dégustation !!!

